

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 09887

Numéro SIREN : 890 756 042

Nom ou dénomination : ILORAL CEE

Ce dépôt a été enregistré le 21/02/2022 sous le numéro de dépôt 8347

SAS ILORAL CEE

SAS au capital de 90 000 euros
Siège social : 95 rue Perronet – 92200 Neuilly-sur-Seine
890 756 042 RCS Paris

DECISIONS COLLECTIVES EXTRAORDINAIRES DU 19 janvier 2022 Acte unanime – Procès-verbal

L'an deux mille vingt deux, le 19 janvier à 17 h 30,

LES SOUSSIGNES :

Monsieur Serge DRAI Né le 17 mai 1955 à Lyon Demeurant 19 boulevard Victor Hugo – 92200 Neuilly sur Seine	30.600
Monsieur Yossef Itshak ASSERAF Né le 13 mai 1989 à Paris Demeurant 13, avenue Joffre – 94160 Saint Mandé	59.400
Total	90.000

agissant en qualité de seuls associés détenant ensemble la totalité des 90.000 actions composant le capital social de la société SAS ILORAL CEE, SAS au capital de 90.000 euros, ayant son siège social 95, rue Perronet – 92200 Neuilly sur Seine et immatriculée sous le numéro 890 756 042 RCS Paris (ci-après « **La Société** »),

ainsi que le leur permettent les dispositions de l'article 13.2 des statuts de la Société et de l'article 1854 du Code civil,

ONT PRIS A L'UNANIMITE LES DECISIONS SUIVANTES :

PREMIERE DECISION

(Confirmation décision du 10/09/21)

Après avoir constaté que :

- (i) à la constitution de la Société la date de clôture de l'exercice social déclarée a été le 31 décembre 2021,
- (ii) lors la modification statutaire du 10 septembre 2021, la date de clôture du premier exercice social a été portée au 30 septembre 2021 et l'article 6 des statuts a bien été modifié en conséquence et les statuts à jour déposés au greffe,

La collectivité des associés, après avoir entendu le rapport de la Présidence, **confirme** la date d'effet et la modification afférente de la date de clôture du premier exercice social au **30 septembre 2021**.

Ce premier exercice aura donc une durée totale de 11 mois du 10 octobre 2020 au 30 septembre 2021.

A compter du 1^{er} octobre 2021, les exercices sociaux retrouveront une durée normale de 12 mois et commenceront le 1^{er} octobre pour se terminer le 30 septembre de chaque année.

En conséquence, la collectivité des associés **confirme la rédaction actuelle** de l'article 6 des statuts comme étant la suivante :

« **Article 6 : Exercice social**

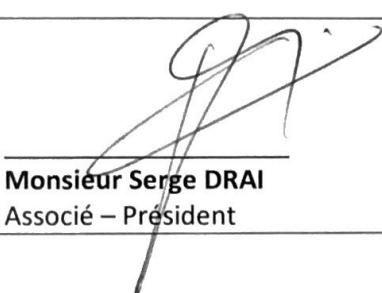
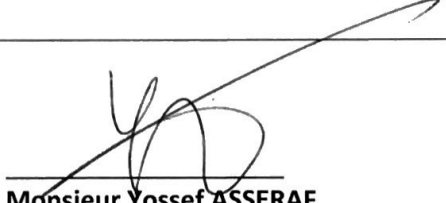
L'exercice social commence le 1er octobre et finit le dernier jour de septembre de chaque année.

*Exceptionnellement **le premier exercice** commencera à courir à compter du jour de l'immatriculation de la Société au registre du commerce et des sociétés et **sera clos le dernier jour de septembre 2021.** »*

DEUXIEME DECISION
(Pouvoirs)

La collectivité des associés **délègue** tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés.

 Monsieur Serge DRAI Associé – Président	 Monsieur Yossef ASSERAF Associé
---	--